

Compte-rendu du Conseil municipal du 9 avril 2021

Heure et lieu : 19h30 en la petite salle des fêtes (salle de la cantine)

Présents : Thierry MORISSET, Thomas BEAUCOURT, Pascal TESSIER, Jacqueline TREUILLIER, Alexandra GOGUÉ, Christine DEROUINEAU, Christèle MOREL, Juliana RABINEAU, Jean-Luc GIRARD, Kévin PERCEVAULT, Mme la secrétaire de mairie, une observatrice

Absents : Serge CLAVILIER

Secrétaire de séance : Thomas BEAUCOURT

Début de la séance (19h35)

Thierry informe le conseil de la demande de démission de Serge Clavilier.

1 Taux d'imposition de la fiscalité locale (19h35)

Thierry explique que le fonctionnement de la fiscalité locale subit une petite modification par rapport aux années précédentes : les parts communales et départementales sont fusionnées en compensation de la suppression de la taxe d'habitation. On a donc un taux qui disparaît mais qui est compensé. Il précise que la commune n'y perd pas.

La base de taxation sur les résidences principales était au taux de 17,20 % et disparaît.

Il reste deux taux à discuter : celui de la taxe foncière bâtie et celui de la taxe foncière non bâtie.

La TFB passerait à 49,20 % en intégrant le taux départemental.

La TFNB resterait à 27,54 %

Thierry propose de conserver les mêmes taux, comme l'a fait l'agglo de Saumur.

Jean-Luc dit que sans avoir de lecture sur le budget il est difficile de se prononcer sur un taux.

Jacqueline demande quels étaient les taux de 2020 ; Thierry répond que la TFB comportait 21,26 % de part départementale ; que la TFNB était de 27,54 %.

Pascal refuse qu'on applique un taux de 49,20 % au foncier bâti.

Thierry précise que l'assiette évolue à peine par rapport à l'année précédente.

Jacqueline indique que les propriétaires vont supporter plus de taxes, et les locataires moins ; Thierry acquiesce.

Juliana dit que la taxe va doubler, Thierry répond que non.

Christine s'étonne que la taxe d'habitation soit déjà supprimée.

Jean-Luc redemande le taux de 2020. Thierry répond que la TH était à 17,20 %. Que la TFB était à 49,20-21,26 % = 27,94 %.

Pascal indique qu'il pense que la TFB était à 27,34 % (sans être certain).

Jean-Luc en conclut qu'une personne qui était exonérée de TH payera plus, et qu'une personne non exonérée de TH payera en toute logique plutôt moins.

Jacqueline dit qu'il serait intéressant d'étudier les conséquences sur des cas concrets d'habitants.

Thierry répond qu'il s'agit plutôt de réfléchir en terme de ressources globales pour la commune.

Jean-Luc redit qu'il pense que ce sont des questions complexes qui nécessitent une réflexion plus longue.

Thierry indique que le taux est indexé chaque année.

Jean-Luc précise que c'est plutôt l'assiette qui est indexée, Thomas acquiesce.

Thomas récapitule les taux 2020 et 2021 une nouvelle fois.

Jean-Luc s'interroge sur l'ordre de l'ordre du jour, eu égard au fait que le budget doit être vu avant les taux.

Thierry demande que le conseil soit clair sur sa volonté d'avancer ou de refuser en bloc les comptes.

Thierry dit qu'il veut bien modifier l'ordre de l'ordre du jour et Jean-Luc approuve cette idée.

Pascal dit qu'il aurait fallu faire une réunion préalable pour discuter du budget.

Thierry demande à nouveau si le conseil veut aborder la problématique des comptes.

Christine dit qu'il aurait été important de faire une réunion de préparation du budget.

Thierry dit que c'était différent l'an dernier à cause du contexte différent.

Thierry parle du passage des conseillers à la mairie le jeudi après-midi précédent (la veille).

Pascal reproche la réception de l'ordre du jour dans des délais très courts (3 jours à l'avance).

Thierry récapitule ce qui est à voter : compte administratif, budget, affectation des résultats, et précise avoir envoyé le compte de gestion et le compte administratif. Jacqueline précise avoir reçu ces éléments le 6 avril. Thierry précise ne pas les avoir reçus longtemps avant.

Christine dit qu'elle comprend les chiffres et la comptabilité mais que pour la plupart des conseillers cela nécessite des explications.

Thierry dit qu'étant donné le contexte, il a travaillé en amont avec la secrétaire pour présenter un budget qui tient la route, proche de celui de l'an passé avec quelques différences. Que c'est quelque chose qui a été vu par le CDG qui a trouvé que cela tenait la route techniquement, sans se positionner. Que la décision revient au conseil.

Christine propose que le budget soit présenté.

Thierry dit que si les membres de la commission finance avaient dit qu'ils voulaient bien participer, alors une telle réunion d'information aurait été possible.

Thierry dit que quoi qu'il eut dit ou fait cela n'aurait pas convenu et que de telles réunions n'avaient pas forcément lieu avant. Christine dit que si, au contraire, de telles réunions avaient lieu. Jean-Luc ajoute qu'un résumé simple était transmis à l'ensemble des conseillers.

Thierry dit que le compte de gestion est une validation sur des choses faites. Que le compte administratif porte plutôt sur ce qui est prévu pour l'année à venir.

Thierry précise que la responsable de la Trésorerie n'était pas disponible ce soir ; mais que cette personne indique que l'année 2020 a été très particulière et non significative dans beaucoup de communes.

Thierry ajoute que si les conseillers avaient proposé il y a une quinzaine de jours de se retrouver pour une réunion, elle aurait pu avoir lieu.

Jacqueline ajoute que pour elle, nouvelle conseillère, c'est en effet compliqué à comprendre.

Thierry précise que les conseillers sont venus consulter le grand livre régulièrement.

Jean-Luc répond que le grand livre consulté par les conseillers était au départ inexploitable car plein d'erreurs, Christine approuve.

Thierry dit qu'il voit où les conseillers veulent en venir. Jean-Luc répond que le conseil attend toujours sa démission et remercie Thierry pour avoir été convoqué à la gendarmerie à cause d'une plainte de Thierry. Thierry répond qu'il ne va pas aborder ce sujet.

Jacqueline parle d'un manque de franchise au sujet de cette plainte.

Thierry répond qu'en terme de franchise il n'est pas allé déposer un courrier dans les boîtes aux lettres et qu'il maintient tout ce qu'il a mis dans sa plainte.

Jean-Luc se demande où on va avec un maire qui porte plainte contre tous ses conseillers.

Christine, Jean-Luc et Kévin disent que les paroles de Thierry dans la presse ont été mensongères.

Jean-Luc dit que les conseillers représentent 10 onzième de la population, Thierry répond que non.

Christine évoque un manque de compétence depuis le début du mandat, que tous les organismes qu'on appelle se plaignent (CDG, Association des Maires). Que Thierry a refusé l'aide d'elle-même, de Jacqueline, de Thomas.

Thierry répond qu'il n'a jamais dit qu'il voulait travailler seul.

Thomas dit qu'il demande toujours la démission de Thierry et que tant qu'il est maire il refusera de voter un compte administratif, un budget ou un compte de gestion ; que les conseillers n'ont pas de

levier pour que le maire démissionne et pour faire respecter une idée démocratique qui est que 90 % des élus souhaitent son départ.

Thierry dit que donc c'est clair, il s'agit de bloquer la commune, Thomas répond que pas du tout, au contraire.

Jean-Luc aborde alors la question du mail qui a été envoyé à Thierry par erreur.

Thierry dit qu'on peut simplifier les choses et demande qui va voter contre le budget.

Jean-Luc indique que ce sera son cas.

Jean-Luc parle d'actions menées en 2020 concernant le ménage de l'église et évoque le fait que ce soit illégal. Thierry répond que l'abbé était très satisfait de ce ménage.

Jean-Luc parle d'une facture de 202€ pour frais de gardiennage, pas encore mandatée. Mme la secrétaire de mairie indique que le mandatement a été refusé car la trésorerie n'a pas eu la bonne délibération.

Jean-Luc mentionne aussi le fait que le Comité des Fêtes est la seule association à ne pas avoir touché sa subvention annuelle.

Thierry répond que si c'est le cas c'est une erreur.

Christèle demande à Thierry de porter son masque correctement au vu des reproches qu'il a fait lui-même à d'autres.

Thierry remet son masque correctement et remercie Christèle avec ironie.

Jean-Luc indique que l'ADMR a touché deux fois sa subvention ; que les budgets de fournitures administratives ont été largement dépassées, pour des dépenses à Alter Buro. Que les dépenses téléphoniques ont explosé aussi et qu'il ne fait pas confiance à M. le Maire.

Thierry demande s'il est bien nécessaire de présenter les budgets. Christine dit que oui.

Pascal demande qu'on suive l'ordre du jour prévu : « information aux élus »

2. Information aux élus (20h15)

Thierry avait prévu de faire un rappel sur la façon de voter un budget mais dit qu'il n'est sans doute plus nécessaire de présenter ces choses.

Thierry dit que certaines choses attirent son attention sur le compte de gestion, notamment le règlement des travaux 2019 en 2020, et la paiement de la secrétaire de mairie en 2021. Christine indique que la facture a été émise très tard et que le retard n'est pas du à l'ancienne équipe, que c'est le genre de décalage qui se produit aussi cette année, que cela pénalise le résultat de l'année. Christine indique la possibilité d'enregistrer des mouvements le 32 décembre afin qu'ils soient affectés à la bonne année.

Thierry donne lecture d'un texte d'information général sur le budget communal.

Jean-Luc demande si le budget primitif présenté ce soir inclut des prévisions d'investissement, Thierry répond qu'il a envisagé de les présenter au cours du présent conseil ; que l'entretien de la voirie pourrait se faire sur un plan pluriannuel en lien avec la direction départementale de Doué.

Jean-Luc demande comment Thierry prévoir de financer ces projets. Pascal dit qu'on mélange tous les sujets ; Thomas demande si le second point à l'ordre du jour relevait bien de la rémunération des élus et propose qu'on se mette d'accord sur l'ordre des points du jour.

Thierry propose de répondre à Jean-Luc en premier, et répond donc en disant que le budget primitif propose une ligne 2151 de 67 093,20€ qui représenterait une réserve importante pour réaliser des routes dont par exemple celle de Villeneuve. Jean-Luc demande à nouveau comment cette ligne est financée. Thierry répond qu'il s'agit d'un report du non réalisé de l'année passée.

Jean-Luc parle du bilan annuel (les 7 moins les 6) qui dégage pas ou peu d'excédent.

Thierry cite les résultats de fonctionnement et d'investissement présentés en page 23 du compte de gestion.

Il s'ensuit une courte discussion sur les résultats et les mouvements entre fonctionnement, investissement et reports.

Le Maire propose d'affecter au compte 1068 la somme de 21 400 et quelques euros et de reporter la somme de 192 428,11€ à un autre compte.

Jean-Luc soulève les 118 894,23 € proposés sur la ligne 023 et propose que l'avance de 196 000 € disponibles en début de mandat soit étalée sur l'ensemble du mandat et non pas utilisée trop vite. Thierry indique qu'il est quasiment impossible de renégocier les taux des emprunts actuels et presque impossible aussi de contracter de nouveaux emprunts. Christine demande si les banques ont été contactées pour cette renégociation. Thierry répond qu'il a fait beaucoup d'autres choses mais pas ça, mais que connaissant le milieu bancaire il sait que la renégociation n'est pas possible sans apporter des éléments sur la table comme par exemple de nouveaux emprunts. Que seul un étalement serait envisageable. Thierry évoque les démarches en cours pour renégocier les contrats d'assurance afin d'économiser de l'argent.

Jean-Luc demande à Thierry de justifier comment il explique vouloir faire des économies tout en ayant proposé de renouveler le contrat du guide de la Cave pour un montant de 24 000 €.

Thierry évoque la possibilité de prendre un étudiant pendant les trois mois d'été pour ouvrir la Cave sans faire une dépense si importante.

Jean-Luc rattache cette idée au fait qu'il conteste la gestion de Thierry.

Jean-Luc indique que lorsque son père était maire, il avait été proposé de fermer la Cave, il y a bien longtemps, mais que personne n'a eu le courage de la fermer, et que cela a creusé un déficit important, qui est un vrai sujet, contrairement à d'éventuelles économies sur les contrats d'assurance.

Christine demande à quoi correspondent les 350€ libellés « vitrine Cave ». Thierry répond qu'il s'agit d'une vitrine créée à la Maison du Patrimoine, Christine demande alors pourquoi ce budget est reportée sur l'année suivante, Thierry explique qu'il s'agit d'un crédit qui servira à autre chose mais que le libellé « vitrine Cave » indique simplement à quoi il a servi sur l'année 2020.

Thierry précise qu'il est plus simple d'avoir un budget très légèrement supérieur aux dépenses, comme il est fait chaque année, plutôt que d'avoir un budget insuffisant qui va bloquer des dépenses nécessaires.

Jean-Luc et Thierry évoquent le fait que des débats budgétaires seront pertinents sur le renouvellement du cantonnier proche de son départ en retraite, et sur le renouvellement de la voiture de la commune.

Christine demande à quoi correspond la ligne 6419, Thierry répond qu'il s'agit d'une indemnité d'assurance, qui est estimée à 18 000 € pour l'an prochain pour des absences de 2020. Christine dit que ce type de report fausse les comptes. Thierry répond que les années passées, de tels reports ont aussi faussé les comptes annuels, mais que ces décalages restent explicables.

Thomas dit qu'il est important d'avoir conscience des décalages qui peuvent avoir lieu d'une année sur l'autre, afin de comprendre si une année donnée a été excédentaire ou déficitaire, qu'il ne s'agit pas là de blâmer quiconque mais simplement de mieux comprendre.

Jean-Luc ajoute que l'année 2020, si on corrige ces reports, serait fortement excédentaire (50 000€ ?), ce qui correspond au fait que très peu de travaux ont été réalisés en 2020.

Présentation d'un état annuel des indemnités versées aux élus (21h02)

Sur 2020, ont été versés à :

- Isabelle Taillecours 3967,14 €
- Marie-Claude Fouchard 1562,41€
- Jean-Noël Olivier 1540,20 €
- Thierry Morisset 5851,62 €
- Juliana Rabineau 924,12 €

Jean-Luc rappelle que Thierry avait évoqué une compensation de l'état pour les indemnités des élus, Thierry ne retrouve pas cette compensation immédiatement mais précise qu'elle a été versée en septembre.

Mme la secrétaire de Mairie indique qu'il s'agit du compte 742 du grand livre, Thomas précise page 45 (le grand livre indique une « dotation élu local » de 4 550 €)

Thomas demande si cette dotation élu local est forfaitaire ou dépend des montant d'indemnisation des élus de la commune, Thierry ne sait pas.

Une discussion a lieu sur l'affectation des travaux des routes au fonctionnement ou à l'investissement, notamment sur la récupération de la TVA.

Thierry indique que des travaux sur la Cave peuvent être affectés au fonctionnement (petites mèches de consolidation) ou à l'investissement pour de plus gros projets.

Jean-Luc demande à quoi correspondent les « frais de groupement achat marché électrique » sur le compte 6216, affectés au 31/12/2020 pour 5 950,45 € au bénéfice de l'Agglo de Saumur. Thierry cherche si ces frais existaient déjà en 2019. Jean-Luc dit qu'une facture doit exister pour cette ligne. Mme la secrétaire de Mairie dit que la facture a pu arriver directement par Hélios. Christine demande si ces factures là sont imprimées, Mme la secrétaire de Mairie répond oui et précise que ce type de pièce comptable peut être un état récapitulatif sous forme de tableau plutôt qu'une facture. Jean-Luc parle de l'affectation des dépenses Segilog a un mauvais compte 6262.

Jacqueline parle de la page 19, 420€ au profit de Andegave Communication. Thierry indique qu'il s'agit d'un engagement pris en 2020, Jacqueline demande s'il n'est pas possible d'obtenir un remboursement pour cause de Covid, Thierry répond qu'ils refusent de rembourser car la Cave aux Sculptures est en mesure d'ouvrir plus tard. Que s'il n'y a aucune ouverture à cause du Covid il serait pertinent de se tourner à nouveau vers eux.

Thierry indique que le compte 7062 est fortement minoré dans le budget primitif 2021 eu égard à la non-ouverture de la Cave.

Minoration aussi sur les perceptions périscolaire due à l'effet Covid.

Christine interroge sur l'absence de redevance de la cantine en décembre 2020 (compte 70671) ; Mme la secrétaire de Mairie répond que le mandatement est arrivé trop tard pour être intégré en 2020. Thierry précise que contrairement à un budget privé, il n'est pas possible dans le public de forcément reporter sur les années passées.

Thomas remarque que pour la garderie (compte 70672) il manque aussi octobre. Mme la secrétaire de Mairie précise que la ligne d'octobre est intégrée au compte 70671 suite à une erreur de rôle. Christine dit qu'il est anormal de percevoir les loyers en fin de mois alors qu'ils étaient prélevé en début de mois avant. Mme la secrétaire de Mairie précise que les dates dans le grand livre correspondent aux dates de mandatement et non de versement (ou de prélèvement) ; que le prélèvement intervient à l'heure même si le mandatement est tardif.

Thomas demande jusqu'à quelle date, peut-être le 31 janvier, il est possible d'intégrer des mouvements dans l'année passée. Thierry et Nadège répondent que ce n'est pas une date butoir mais des règles complexes selon les dépenses que la Trésorerie fait appliquer.

Compte de gestion (21h28)

Thierry lit un texte d'explication du compte de gestion et soumet le compte de gestion au vote.
10 votants

favorables : 1 (Thierry)

défavorables : 8

abstentions : 1 (Alexandra)

Compte administratif (21h33)

Thierry se retire de la présidence.

Thomas précise que la loi dispose que le conseil vote un président de séance et demande à Pascal si il est candidat ; Pascal répond non ; plusieurs se tournent vers Juliana qui accepte d'être candidate. Elle est élue à l'unanimité en tant que présidente de séance.

Thierry se retire de la salle.

Juliana met le compte administratif au débat. Kévin indique qu'il n'a pas compris les comptes.

Christine dit qu'il faudrait lire poste par poste, que cela prendrait la nuit. Kévin et Pascal s'accordent sur le fait qu'il aurait fallu une réunion de préparation.

Juliana demande qui valide le compte administratif

Favorables : 0

Abstention : 4 (Juliana, Jacqueline, Alexandra, Kévin)

Défavorable : 5 (Pascal, Jean-Luc, Christine, Thomas, Christèle)

Thierry revient dans la salle et reprend la présidence de séance.

Affectation des résultats (21h42)

Thierry dit que du fait du vote défavorable en ce qui concerne les comptes de gestion et administratif, le résultat ne peut pas être affecté.

Christine demande quelles sont les conséquences de ces refus. Thomas indique que le compte administratif peut être voté jusqu'au 30 juin. Thierry répond que de toutes façons il ne peut pas être modifié.

Vote du budget primitif 2021 (21h43)

Thierry lit un texte de présentation du budget primitif qui explique une augmentation conséquente de la section investissement pour palier aux problèmes de voirie : « Un plan global sur plusieurs années sera proposé au conseil après étude des services du département ATD ; les montants inscrits doivent permettre d'assurer le fonctionnement quotidien de la municipalité mais aussi d'assurer les projets en matière d'aménagement paysager de la commune en y intégrant des initiatives locales. L'année 2021 sera une année de transition ou nous pourrons prévoir l'aménagement d'un local a destination des jeunes de la commune, la végétalisation et une réflexion sur les abri bus des villages, la réflexion se portera également sur l'éventuel projet de construction de résidence permettant à notre village de se développer et de maintenir à terme nos classes ; Un point d'attention sera porté sur note site de la Cave aux Sculpture ainsi qu'aux initiatives locales. »

Un bref débat s'engage sur la façon de voter chapitre par chapitre. Thierry indique qu'on peut discuter chapitre par chapitre mais qu'il faut voter l'intégralité du budget primitif d'un seul scrutin. Thierry présente les montants prévus au budget primitif, ligne à ligne.

Thomas demande des précisions sur le fait de pouvoir ou non dépasser, en cours d'année, les crédits affectés à chaque ligne du budget. Thierry répond qu'il est possible d'engager plus de dépenses qu'il n'y a de budget sur une ligne donnée, mais pas sur un chapitre donné.

Christine demande des précisions concernant les honoraires dus au percepteur.

Concernant les honoraires, Thierry précise que le commissaire-enquêteur doit forcément être payé par une municipalité, quitte à ce qu'un particulier rembourse la commune. Pascal dit qu'on ne sera probablement pas remboursé, Thierry propose que le sujet soit évoqué plus tard lors du point correspondant de l'ordre du jour.

Jacqueline interroge à propos des 20 000 € de dépenses imprévues. Thierry explique que ce montant permet d'abonder sur d'autres lignes se révélant insuffisantes ; que cette ligne est plafonnée à 7,5% du montant global de fonctionnement.

A propos des dépenses de voirie, Pascal et Thierry se montrent en désaccord concernant la façon d'organiser les réunions avec ATD : avec la commission voirie ou le maire seul. La discussion porte alors sur une cave se trouvant chez M. Thomas à Villeneuve, Jean-Luc informe que la cave en question ne pose pas de problème pour le domaine public. Pascal critique le fait que Thierry était d'accord pour remblayer la dite cave et que c'eut été une erreur. Thierry dément d'avoir pu, de toutes façons, engager une quelconque dépense en la matière sans l'accord du conseil.

Une courte discussion s'ensuit sur les conséquences du refus du budget.

Christine dit que les dépenses prévues aux lignes voiries, réseau et investissement sont démesurées pour la commune. Thierry indique que cela n'implique pas forcément une dépense. Jean-Luc répond que si de telles lignes sont votées, cela vaudrait accord pour que le maire engage de futures dépenses. Christine rappelle que M. Dubuis avait analysé que la commune avait une faible capacité d'autofinancement.

Christine dit qu'il est possible de faire des économies de charge conséquentes en 2021, notamment le téléphone hors forfait, et indique en même temps que Nadège a réussi à obtenir très récemment un important remboursement de la part de la société Orange. Christine et Thierry s'accordent sur le fait que les dépenses hors forfait étaient peut-être liés à un transfert d'appel du fixe de la mairie vers le portable de Thierry pendant trois mois.

Jean-Luc et Christine s'étonnent aussi de l'augmentation des dépenses de fournitures de bureau, et cite l'exemple de ramettes de papier à 16€ ou de stylos à 30 ou 40 € pièce.

Christèle dit qu'il serait possible que chaque commission liste des sources d'économie potentielles. Christine évoque aussi les dépenses de chauffage.

Le maire soumet le budget primitif au vote

section investissement dépenses 151 609,27 € recettes idem

section fonctionnement dépenses 592 386,11 € recettes idem

Favorables : 1 (Thierry)

Abstention : 1 (Jacqueline)

Défavorable : 8

Vote des taux (22h22)

Jean-Luc dit qu'on ne peut pas voter de taux sans avoir voté de budget.

Christèle dit qu'elle a besoin d'un exemple concret expliquant les taux.

Thierry mentionne l'existence d'un plafond légal au taux d'imposition de 119,87 %.

Thierry rappelle que notre taux communal est déjà plutôt élevé et que la volonté à l'agglo et alentours est de ne pas augmenter la pression fiscale.

Christèle soulève l'idée qu'il faut aussi se demander quel niveau de service on apporte à la population.

Les conseillers ont noté les chiffres cités en début de conseil.

Thomas dit qu'il va voter contre aujourd'hui, sans que ce soit un refus définitif, mais par besoin de réfléchir au sujet et de ne pas prendre une décision sur un sujet qu'il vient de découvrir.

Jean-Luc dit qu'il va voter contre, et que sa position exprime un vote contre Thierry.

Le maire soumet à délibération le maintien des taux tels que précisés plus haut, à savoir 49,20 % pour la TFB dont taux départemental 21,26 %, et TFNB 27,54 %

Favorable : 1 (Thierry)

Défavorable : 7

Abstentions : 2 (Juliana, Alexandra)

Le maire soumet à délibération une éventuelle augmentation des taux

Favorable : 0

Défavorable : 10

Abstention : 0

La plupart des conseillers renouvellent leur demande de bien comprendre l'impact des taux et de leur évolution sur les feuilles d'imposition réelles des habitants.

Jean-Luc dit qu'il serait pertinent de prendre la valeur locative d'un logement type de la commune afin de calculer les taxes avec les taux 2020 et avec les taux envisagés en 2021.

Chemin Malinge (22h37)

Thierry indique avoir pris contact avec M. Onillon qui a chiffré ses honoraires, et avec les commissaires-enquêteurs. M. Duhesme s'est révélé disponible. Un rendez-vous a été fait entre Thierry, et ces messieurs.

Thierry lit : « M. Onillon a la demande du maire et après échange sur la complexité de ce dossier a transmis son devis et ses honoraires. Me Bazin, notaire, a également transmis une estimation concernant le coût d'un acte d'échange avec des parcelles d'une valeur minime. Les devis concernant les honoraires de M. Onillon ont été acceptés par les consœurs Malinge et Georges Courant. »

Jacqueline demande si la famille Courant est concerné, Thierry répond que oui et continue à lire : « Lors de l'échange entre M. Onillon et M Duhesme, il s'est avéré que l'opération était plus complexe que prévu »

Jacqueline demande si un plan est disponible, Thierry fournit un plan avant et un plan après redressement. Il montre aussi des photos montrant que les maisons étaient mal cadastrées à l'origine (photos de 1985, 1979, 1978, 1968, 1959). Il ajoute que tout cela appartenant au départ à un seul propriétaire, la question ne se posait pas, mais se pose maintenant qu'une division est en jeu. Le redressement a commencé en 1966. Il est du au Syndicat d'Eau du Sud Saumurois qui obligeait à cette époque le raccordement de toutes les maisons. Le tuyau a alors été passé tout droit.

Thierry reprend la lecture : « L'opération nécessite une délibération commune désignant un commissaire enquêteur (le même pour les municipalités de Denezé et Louresse) elle nécessite également l'accord du conseil municipal pour déclasser le chemin du domaine public. Pour cela M. Onillon doit transmettre les références cadastrales pour chaque parcelle concernée. »

Jacqueline demande ce que pense la commune de Louresse de ce dossier. Thierry répond que la commune de Louresse ne souhaite pas déboursier d'argent et validera notre choix de commissaire-enquêteur.

Pascal dit que le bornage est déjà fait. Thierry dit que oui, mais qu'il faut aussi des références cadastrales.

Thierry dit que si le conseil est d'accord pour valider M. Duhesme (tous les CE sont au même prix), on transmettra la délibération à Louresse qui fera la même chose.

Thierry lit : « Une fois transmise au maire, chaque propriétaire s'engage à signer un accord de cession au bénéfice de la commune, pour restituer des surfaces équivalentes aux cessions dont ils ont bénéficié. On leur vend le chemin et ils nous vendent des parcelles d'une surface correspondante ».

Jacqueline s'interroge sur les causes de toute cette affaire. Thierry et Jean-Luc expliquent que quand tout appartenait au même propriétaire, le déplacement du chemin s'était fait tout naturellement.

M. Duhesme estime les frais liés à l'enquête publique à 1 500 € y compris les frais de publicité.

Thomas demande à Thierry de confirmer que tous les CE ont les mêmes montants d'honoraire. Il demande aussi si c'est un coût horaire, si on a un détail des frais, Thierry répond que non et que le coût dépend de la distance parcourue par le CE.

Thierry va demander la semaine prochaine le coût notarial des 6 opérations d'achat-revente concernées, chaque opération pouvant coûter environ 900€.

Les honoraires de M. Onillon devraient s'élever à 2000 €.

Une discussion technique s'ensuit sur le tracé du chemin, son évolution dans le temps, les propriétaires de chaque parcelle.

Les conseillers s'accordent pour dire qu'il est nécessaire que les familles concernées s'engagent tout d'abord à régler les honoraires de notaire, de M. Onillon, et du CE, avant que la commune ne mandate un CE.

Jean-Luc demande s'il est possible de facturer à une personne privée, Thierry répond que oui. Jean-Luc demande comment faire cette refacturation. Juliana parle de passer par la trésorerie pour éditer un titre. Thierry confirme que c'est possible.

Il est convenu que M. Onillon transmette les références cadastrales des parcelles concernées par cette transaction, qu'ensuite le maire les transmette à Me Bazin, notaire chargé de la transaction pour qu'il estime le montant global de ces opérations d'achat-revente. Le CM demande au maire d'obtenir des accords écrits pour la prise en charge globale des frais. Un rendez-vous est déjà pris avec Me Bazin la semaine prochaine.

Point d'information sur la taille de haie

Thierry a reçu deux appels pour des tailles de haie ayant saccagé les haies.

Juliana indique avoir râlé un peu trop vite contre le prestataire qui a taillé les haies, et précise que ses critiques n'avaient rien de personnel envers le prestataire en question.

Christine dit que le prestataire n'a pas le bon matériel pour faire une coupe propre.

Kévin pense que sur les lieux en question, il a broyé au lieu de tailler, car c'est plus propre ailleurs.

Jacqueline propose de demander des devis à trois entreprises à l'avenir.

Jacqueline ajoute que la haie était magnifique et toute en fleur et qu'elle est à présent déchiquetée.

Kévin et Christine ont aussi constaté des haies saccagées.

Thierry se demande combien cela coûterait avec un outil plus adapté comme un sécateur.

Pascal dit que l'épareuse utilisée sur les haies sert normalement à broyer les fossés. Christine ajoute que c'était M. Houdet qui effectuait la taille des haies.

Thierry ajoute que M. Poirier a indiqué avoir fait la même chose cette année que les années précédentes.

Fin du conseil municipal à 23 h 16